

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 26/03/2019
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	Représentés: Luc SALLES par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Actions engagées en tant que Territoire à Énergie Positive - TÉPOS

Dans le cadre de la mission Développement durable et transition énergétique, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a intégré le réseau TÉPOS en janvier 2019. Ce réseau nous permet de bénéficier d'une reconnaissance de notre engagement, du retour d'expériences d'autres territoires et d'un accompagnement dans la mise en œuvre de notre plan d'actions pour tendre à l'équilibre énergétique.

La stratégie fixée par le COPIL DDTE a permis d'impulser les travaux avec les communautés de communes par la mise en œuvre de deux groupes de travail organisés Mardi 12 mars 2019 à La Tour-sur-Orb. Ceux-ci ont mobilisé les élus, les acteurs locaux et les territoires voisins sur les thématiques de la mobilité et de la pollution lumineuse :

- Groupe de travail Mobilité : Maintien de la ligne Béziers-Neussargues

Le secteur du transport est le plus énergivore sur notre territoire et représente 39 % des consommations d'énergie. Il s'agit pour ce groupe de travail de soutenir et développer les infrastructures qui offrent une alternative au transport routier (voitures et camions) et de permettre le développement d'un meilleur service ferré. L'enjeu que relève la ligne Béziers-Neussargues nécessite d'apporter le maximum de contributions des collectivités afin de s'associer à la démarche du manifeste du Comité Pluraliste qui fédère l'ensemble des acteurs concernés par le maintien de la ligne ferroviaire.

Dans un premier temps le recueil d'éléments et de données, notamment auprès de la DDTM 34, permettra de démarrer une réflexion basée sur des aménagements simples qui requièrent peu d'investissements (horaires, stations d'arrêt, etc.). Le groupe de travail se réunira dès que de nouveaux éléments seront collectés afin d'avancer et structurer les travaux.

L'objectif est d'élaborer des propositions concrètes en associant les territoires voisins et la Région Occitanie via le GART (Groupement des Autorités Régionales du Transport) pour in fine intervenir auprès de la SNCF.

- Groupe de travail Pollution lumineuse : Organisation du Jour de la Nuit 2019

Le Pays soutient à travers les programmes TEPCV, CEE-TEPCV et ATI de nombreux travaux de rénovation de l'éclairage public sur le territoire. Ce groupe de travail a pour objectif d'amorcer une réflexion globale sur la pollution lumineuse et ses conséquences (économiques, énergétiques, environnementales, etc.).

Afin de promouvoir les actions déjà engagées sur le territoire pour lutter contre ses nuisances, le Pays propose de lancer un appel à participer à l'événement « Le Jour de la Nuit », qui aura lieu le samedi 12

octobre 2019. Un accompagnement sera mis à disposition de l'ensemble des communes du territoire souhaitant programmer des extinctions totales ou partielles de l'éclairage public et communiquer sur leur participation. En parallèle, les communautés de communes partenaires auront la possibilité d'organiser des animations à destination du grand public (sortie nature, observation du ciel étoilé, etc.).

Au-delà de l'événement, ce sont des démarches pérennes de réduction de la pollution lumineuse qui sont souhaitées et pour lesquelles le groupe de travail poursuivra ses réflexions afin de proposer un accompagnement aux communes intéressées.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la mise en œuvre et la poursuite de ces actions favorisant la réduction des consommations d'énergie sur le territoire et, le cas échéant, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ces projets.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la mise en œuvre et la poursuite de ces actions favorisant la réduction des consommations d'énergie sur le territoire et autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,
Jean Arcas

